



# arts et sports



N°114

Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

## **CP DÉDOUBLÉS EN REP+ :**

Quelles conséquences ?

## **CHSCT :**

L'heure du bilan



*Bonnes vacances !*

## **RÉORGANISATION DASCO :**

Pour le meilleur ?

### Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement  
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE  
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : 8-10 Avenue Ledru-Rollin, 75012 PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43 Fax : 01 44 84 52 02  
email: [snadem.unsa@gmail.com](mailto:snadem.unsa@gmail.com) — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication : Olivier HOCH. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1221 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2016 - 2017 — N°114, avril, mai, juin 2017

# ÉDITORIAL

*Les Jeux sont faits...*

*Après une campagne électorale de 8 mois dont les rebondissements, les trahisons, les petites phrases et les surprises auront fait le bonheur de tous les chroniqueurs et des amateurs de spectacle politique, un nouveau président a été élu. Il pourra compter sur une large majorité à l'Assemblée Nationale, plus jeune et plus féminisée, pour appliquer son programme.*

*« Vox populi, vox dei », et ce, même si moins de la moitié du « peuple » s'est déplacée au second tour des élections législatives, ce qui en dit long sur la défiance des français envers leurs institutions.*

*Ce nouveau président dit « jupitérien » ressemble plutôt pour l'instant à Hercule ayant nettoyé les écuries d'Augias en vidant l'assemblée nationale de nombre de ses anciens locataires et en ayant réussi le tour de force de les remplacer par des candidats qu'il a lui-même choisis. Gageons que ceux-ci seront assez fidèles pour ne pas mordre la main qui les nourrit et voter comme il se doit les textes proposés.*

*Car après cette période de gel institutionnel, les affaires vont reprendre et pendant que la France va s'alanguir sous le soleil d'été, ces nouveaux élus vont dessiner les contours de notre société pour les cinq prochaines années sur un programme d'un libéralisme assumé.*

*Il n'est pas sûr qu'en septembre les choses soient à la même place, et comme nouveauté ne rime pas forcément avec progrès, les esprits sceptiques que nous sommes attendront les résultats des premières mesures annoncées avant de se réjouir de la réussite des premiers cent jours du quinquennat.*

*Concernant l'Éducation Nationale, les conséquences du choix laissé aux communes de décider des rythmes éducatifs risque de creuser des inégalités entre les territoires, et la décision de dédoubler les classes de CP en REP+ dès la rentrée pose déjà des problèmes structurels.*

*Concernant la fonction publique, la diminution souhaitée du nombre de fonctionnaires, notamment territoriaux, inquiète tout autant que la possible remise en cause des accords sur la réduction du temps de travail ou le nouveau mode de calcul des retraites.*

*Que dire, pour les salariés du secteur privé, de la réforme par ordonnances du code du travail ?*

*Certes, il ne faut pas crier avant d'être brûlé, mais rien n'empêche de préparer la Biafine et de se protéger du soleil.*

*Jusqu'ici tout va bien... Les vacances commencent demain...*



par Olivier HOCH  
Secrétaire général

## SOMMAIRE

**Page 2 :**  
Éditorial

**Page 3 :**  
Dédoublage des classes de CP en REP+ - Réorganisation de la Sous-direction de la politique éducative

**Page 4 :**  
Suppression de la journée des mères

**Page 5 :**  
CHSCT 2017 : L'heure du bilan a sonné

**Page 6 :**  
PPCR : enfin sur les feuilles de paie - Promotions : retard à l'allumage

**Page 7 :**  
Assemblée Générale de rentrée - Reprise d'ancienneté : Action à venir - Petite annonce

**Page 8 :**  
Vos cotisations après déduction fiscale - Bulletin d'adhésion

## **DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE CP EN REP+ :**

La mesure a été officialisée par le DASEN très récemment : à la rentrée 2017-2018 ce sont bien des classes de 12 élèves au maximum qui seront ouvertes en REP+ au CP. Même si cette mesure emblématique de la nouvelle politique gouvernementale en matière d'éducation était attendue et devrait concerner environ 40 classes à Paris, son annonce tardive ne va pas aller sans poser de sérieux problèmes : de locaux bien entendu, de personnels également car on ne sait pas à l'heure actuelle où vont être trouvés les 40 professeurs des écoles nécessaires à sa mise en place. Le ministre vient tout juste d'annoncer le recrutement de 4000 enseignants supplémentaires dont 2500 pour les CP, mais ils sont pour l'instant virtuels, il faudra bien des personnes physiques pour assurer l'ouverture des classes.

S'il paraît évident qu'il est plus facile d'aborder les apprentissages fondamentaux avec moitié moins d'élèves, les implications collatérales semblent avoir été largement sous-évaluées, et le temps restant d'ici la rentrée ne sera pas suffisant pour régler tous les soucis rencontrés.

Pour les professeurs de la Ville de Paris, comme nous vous l'avions annoncé dans notre dernier Flash-info, rien n'a pour l'instant été envisagé. On ne peut pas le reprocher à notre direction, elle-même placée devant le fait accompli, mais cette situation va demander de rapides aménagements.

Les affectations pour la rentrée sont déjà faites, les effectifs déjà prévus, cependant le SNADEM demande que, le plus rapidement possible, l'administration réponde à cette situation nouvelle en attribuant à ces classes les enseignements prévus par nos obligations de service, à savoir : 1h30 par classe en EPS et 1H en Arts Plastiques et Éducation Musicale, éventuellement sous forme d'atelier, pour adapter notre action au plus près des besoins des écoles.

Ceci n'a rien d'anodin, mais il est clair que si un effort supplémentaire est réalisé en direction des écoles situées en Éducation Prioritaire, la municipalité doit en prendre sa juste part, les professeurs de la Ville de Paris ne le comprendraient pas autrement. Vus les délais qui nous séparent de la rentrée scolaire, voir nos demandes prises en compte d'ici là relèverait du miracle, mais nous avons déjà informé Mme Darpheuille de nos revendications sur ce point.

## **RÉORGANISATION DE LA SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE :**

Après la Direction des Affaires Scolaires elle-même, puis les CASPE, c'est maintenant au tour de la Sous-Direction de la Politique Éducative de se réorganiser. Si les deux premières restructurations sont passées relativement inaperçues aux yeux des professeurs de la Ville de Paris, la dernière risque d'avoir un impact important sur leur quotidien.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987 et la récupération par la Direction des Affaires Scolaires, de toutes les prérogatives en matière de locaux et de personnels éducatifs, les professeurs de la Ville de Paris ont été gérés directement par un bureau unique : Bureau de la Vie Scolaire, puis Bureau des Professeurs et plus tard Bureau des Professeurs de la Ville de Paris et des Activités de Découverte (BPVPAD) que nous connaissons aujourd'hui.

Celui-ci va disparaître sous cette forme, et voir ses différents services répartis dans les bureaux nouvellement créés, pour gagner en efficacité administrative. Il s'agit surtout de répondre au besoin de lisibilité vis à vis des partenaires institutionnels de la DASCOS (Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale) qui financent les dispositifs périscolaires, et de coller au plus près à la nouvelle rédaction du PEDT :

- Le bureau des UGD va être rattaché à la Sous-direction des Ressources, auprès du bureau du personnel.

- Les missions formation et événementiel seront rattachées au bureau des actions et des projets pédagogiques et éducatifs (BAPPE)
- Les activités de découverte rejoindront le Bureau des Séjours et de l'Accompagnement des Élèves (BSAE)
- Enfin, le service qui gère la carrière, les affectations, le mouvement, des professeurs de la Ville de Paris sera rattaché au Bureau des Diagnostics et des Moyens Éducatifs (BDME).

Nous avons publiquement regretté lors du comité technique du 12 juin que le nom du futur bureau de gestion des PVP soit directement emprunté au vocabulaire technocratique et peu valorisant pour les personnels de terrain. Les enseignants et animateurs ne sont ni des diagnostics ni des moyens, nous espérons qu'ils ne deviendront pas des variables d'ajustement. Si la DASCO souhaite que cette réorganisation soit lisible pour ses partenaires (CAF, DDCS), elle doit l'être également pour ses personnels et pour l'instant c'est mal parti.

Vos interlocuteurs ne devraient pas changer d'ici la rentrée, et toutes les missions remplies jusqu'alors par la DASCO le seront dans la nouvelle sous-direction. Cependant Il est bien difficile de savoir si cette restructuration va pouvoir régler les problèmes récurrents que les PVP rencontraient pour joindre leur administration et gérer leur carrière, leur maladie, leur retraite. Si nous avons souhaité que le pôle UGD soit renforcé, ce qui devrait être le cas, l'incertitude est de mise pour les autres sujets : Les nouveaux chefs de bureau ne sont pas nommés, nos collègues chargés de mission sont encore dans l'attente de leur future fiche de poste, les attributions des uns et des autres ne sont pas encore fixées.

Les plus anciens verseront certainement une larme sur la disparition de ce bureau qui leur était dédié, mais qui les laissait également à l'écart du fonctionnement des services. La fin de cette particularité doit signifier que les professeurs de la ville de Paris sont définitivement un élément incontournable de la politique éducative parisienne et non une exception culturelle momentanée et asseoir, de fait, leur action au cœur d'une direction dans laquelle ils pourront faire valoir leurs compétences.

Souhaitons qu'il en soit ainsi car c'est la gestion de la carrière de 770 professeurs de la Ville qui est en jeu.

## **SUPPRESSION DE LA JOURNÉE DES MÈRES : Précisions**

C'est avec un certain émoi que les syndicats de la Ville de Paris ont appris la volonté municipale de supprimer la journée dite de « fête des mères », ce qui a été largement relayé sur vos boîtes mail professionnelles, et a donné lieu à un appel à la grève pour le 3 juillet.

Cette journée a été attribuée dès 1976 aux agentes mères de famille par le préfet de la Seine, et confirmée en 2001 dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, dont les enseignants ont été exclus au niveau national. Elle est jugée aujourd'hui discriminatoire par la Chambre Régionale des Comptes qui en a demandé la suppression.

Cette annonce a pu jeter le trouble chez un certain nombre de nos collègues qui, n'en n'ayant jamais bénéficié, ont pu se sentir lésées à ce sujet. Cependant, les professeurs de la Ville de Paris sont statutairement « soumis au même régime de congés payés et de vacances que les personnels enseignants des établissements dans lesquels ils exercent » et ne peuvent donc prétendre à cet avantage.

Si le caractère discriminatoire de la mesure n'est pas à remettre en cause, sa suppression ne s'imposait pas. L'avantage aurait pu être étendu à tous les personnels, une compensation aurait pu être étudiée. C'est ce détricotage de l'accord RTT qui est au cœur des débats et qui inquiète fortement nos collègues des Administrations Parisiennes.

## **CHSCT 2017 : L'heure du bilan a sonné**

« La santé est le trésor le plus précieux et le plus facile à perdre ; c'est cependant le plus mal gardé. » disait Edme-Pierre Chauvot de Beauchêne. Qu'en est-il de celle des PVP, et quels sont les outils d'évaluation que la ville de Paris met en place pour prévenir sa dégradation ?

Ils découlent directement du décret modifié 85-603 du 10 juin 1985 qui instaure la création de Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS), et depuis 2012 de Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Ainsi, l'instance qui traite des problèmes de santé des PVP est le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail de la DASCO (CHSCT DASCO). Elle est composée de représentants de l'administration, de représentants du personnel et présidée par un élu chargé des affaires scolaires. L'administration établit l'ordre du jour en lien avec le secrétaire du CHSCT représentant les personnels. Les différents points y sont présentés pour avis ou comme simple communication. Ces avis ne sont pas contraignants pour l'administration mais sont souvent suivis d'effet.

Lors du dernier CHSCT, l'UNSA a d'ailleurs donné un avis favorable au bilan Santé et Sécurité au Travail de la DASCO.

Ce bilan aborde un certain nombre de domaines parmi lesquels figure notamment le rapport de l'activité des médecins du service de médecine préventive. Rappelons à cette occasion que le médecin référent des PVP est le Dr Oudni-Lakbal. Il assure les visites médicales périodiques des professeurs mais peut aussi vous recevoir à votre demande. La prise de rendez-vous peut s'effectuer directement sans passer par l'UGD. Son avis est notamment sollicité en cas d'aménagement de poste pour raison de santé. Il peut par exemple effectuer une étude de poste et se déplacer sur votre lieu de travail pour effectuer des relevés de niveau sonore si vous êtes affectés par des nuisances sonores. Ses préconisations doivent être suivies par l'administration. Le SNADEM tient à votre disposition ses coordonnées en cas de besoin.

Le CHSCT examine par ailleurs le recueil des informations relatives au registre Santé et Sécurité au Travail de l'année écoulée. À la lecture de celui-ci, il apparaît que ce registre est très peu utilisé par les PVP.

En 2016, ce recueil ne présentait que le signalement d'un collègue professeur d'EPS concernant la dégradation du revêtement de sol de son gymnase. Tous les problèmes liés à la santé et la sécurité peuvent ainsi faire l'objet d'un signalement par l'intermédiaire de ce registre que vous trouverez dans la loge de votre école. Il n'exempte pas cependant d'en avertir votre direction et votre professeur-relais. Si vous en avertissez le SNADEM son représentant au CHSCT en assurera le suivi et interviendra si nécessaire dans votre intérêt.

Ce bilan répertorie les atteintes aux biens et aux personnes, les locaux et les équipements de travail, les actions de communications engagées autour de la santé et la sécurité.

Enfin on y trouve aussi une évaluation des risques professionnels dans la fiche « unité de travail » des PVP, p 93 du Document Unique. Cette fiche a été mise à jour récemment et devrait normalement l'être chaque année et notamment : Lors d'aménagements importants modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail ; Lors d'apparition de nouveaux risques ; Lorsqu'une information supplémentaire concernant les risques identifiés est recueillie. Elle permet de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des professeurs par : Des actions de prévention ; Des actions d'information et de sensibilisation ; Des actions de formation. Vous pouvez la consulter sur « Intraparis », en suivant le chemin d'accès suivant : DASCO-RH-SST-Évaluation des risques professionnels. Si cette fiche vous semble lacunaire sur certains points, n'hésitez pas à nous en faire part.

Enfin, pour répondre aux obligations réglementaires que lui impose le code du travail en matière de santé et sécurité et plus particulièrement de risques psychosociaux (RPS) la ville a entrepris une démarche de prévention et effectué un pré-diagnostic en recueillant des données quantitatives et

qualitatives. Il s'agit du repérage, pour chaque métier, des facteurs potentiellement déclencheurs de risques psychosociaux.

Elle a retenu pour ce faire six indicateurs **quantitatifs** :

- Le taux d'aménagements de poste demandés
- Le taux de visites médicales à la demande des professeurs
- Le taux de démarches de reconversion professionnelle suite à une préconisation des services de médecine professionnelle
- Le taux de départs volontaire
- Le taux de gravité des accidents de service
- Le taux de consultations « souffrance au travail »

Et par ailleurs des indicateurs **qualitatifs** qui touchent aux problèmes liés aux matériels, aux locaux, aux rapports entre individus, à l'organisation du travail, aux postes vécus comme pénibles, etc....

Le SNADEM avait proposé alors l'inscription de deux indicateurs qui nous semblait particulièrement pertinent à observer : le volume horaire supplémentaire moyen par agent et le nombre de postes non pourvus et leur durée de vacance. Rappelons que ces deux indicateurs sont préconisés par l'INRS l'institut national de recherche sur la sécurité. Le volume horaire supplémentaire moyen par agent se traduit sur le terrain par une augmentation importante de la charge de travail. Le nombre de postes non pourvus constitue lui un baromètre assez fidèle des RPS encourus par les PVP et du réel intérêt porté par la ville aux conditions de travail des professeurs. Pour réaliser ce travail monumental, la DASCO s'est adjoint les services d'un prestataire extérieur qui audite actuellement le métier de PVP sous l'angle des risques psychosociaux en s'appuyant sur l'expertise des professeurs relais.

Nous espérons que cet outil de diagnostic ne sera pas utilisé uniquement à des fins de communication mais qu'il servira une politique réellement humaine, innovante, responsable et protectrice.

## **PPCR : Enfin sur les feuilles de paie**

Les premières mesures salariales prévues par l'accord Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) ont été mises en application et apparaissent sur les feuilles de paie de juin avec un gain de 6 à 11 points indiciaires suivant les échelons, et un rattrapage depuis janvier.

Le gouvernement ne semble pas vouloir revenir sur cet accord qui garantit une augmentation régulière du nombre de points d'indice attribués à chaque échelon jusqu'en 2020. C'est une bonne chose, car le programme gouvernemental est nettement plus flou en ce qui concerne nos futures rémunérations : hausse du point d'indice, augmentation de la CSG, disparition du 1% solidarité.

Nous aurons l'occasion de revenir en détail dans notre circulaire de rentrée sur les différents aspects de l'accord PPCR qui prévoit également des modifications en matière de promotions et d'évaluation ainsi que la création d'une classe exceptionnelle.

## **PROMOTIONS : Retard à l'allumage**

Il s'en est fallu de peu que les promotions de l'année 2016-2017 n'aient lieu l'année prochaine. La Commission Administrative Paritaire (CAP) qui délibère de ces sujets devait à l'origine se tenir mi-juin, puis ensuite fin juin et a finalement été déplacée au... 13 juillet.

Devant les protestations du SNADEM, elle a été avancée au 5 juillet. Les collègues concernés connaîtrons donc le résultat de cette CAP avant de partir en vacances, les éventuels rappels n'interviendront toutefois pas avant le mois d'août. Pour les collègues nommés à la Hors-Classe, cela fera tout juste un an de retard... Nous informerons tous les professeurs qui figuraient sur les tableaux d'avancement dès que les résultats seront officialisés.

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE :**

Notre traditionnelle Assemblée Générale de rentrée se tiendra, comme les années précédentes, le jour de la **rentrée des élèves**, fixée cette année au :

**LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017**

La **rentrée des enseignants** est fixée au

**VENDREDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017**

Dès 14h nous nous réunirons dans le lieu habituel, **salle CROIZAT**, à la Bourse Centrale, 3 rue du Château d'Eau – 75010 Paris (métro République). Précisions dans notre numéro de rentrée.

## **REPRISE D'ANCIENNETÉ : Action à venir**

Nos collègues fonctionnaires intégrant le corps des professeurs de la Ville de Paris après concours, voient leur classement indiciaire calculé en fonction de la durée de leurs services antérieurs et de la catégorie dans laquelle ils exerçaient précédemment. Une délibération vient préciser les conditions de cette reprise d'ancienneté. Un fonctionnaire de catégorie A, professeur des écoles ou du second degré par exemple, sera reclassé au même échelon et avec l'ancienneté dans l'échelon qu'il possédait auparavant, un contractuel ayant exercé des fonctions de catégorie A verra la moitié de son ancienneté reprise, les conditions seront différentes pour les fonctionnaires de catégorie B ou de catégorie C.

Si les procédures sont clairement définies concernant le classement indiciaire, il n'en est cependant pas de même pour les promotions ou le mouvement. Car dans ces deux cas, c'est l'ancienneté dans le corps des PVP qui est prise en compte et non l'ancienneté générale des services (AGS). Ces collègues perdent donc l'avantage des années travaillées antérieurement et ont un déficit d'ancienneté difficile à combler, qui les fait passer derrière les agents de la même génération.

Cette situation est d'autant plus injuste que les fonctionnaires ayant intégré le corps par détachement (possibilité offerte aux fonctionnaires titulaires de catégorie A, sous réserve de la vérification des compétences par l'administration d'accueil) conservent cette ancienneté générale de service. Passer et réussir le concours peut donc se révéler un désavantage.

Nous avons déjà insisté auprès de l'administration sur ce problème, marginal dans le passé, mais qui tend à se développer et à devenir plus visible. Nous pensions parvenir à un résultat tangible dès cette année, mais pour cause de « complexité administrative » et de « délais trop courts », la reprise d'ancienneté n'a pu être mise en place. Si la question devrait être réglée dès l'an prochain pour les promotions avec la durée unique de passage d'échelon, il n'en est pas de même pour le mouvement.

Nous nous mobilisons donc dès à présent, et demandons à tous les collègues ayant effectué une carrière antérieure dans la fonction publique de bien vouloir nous contacter afin de faire une action groupée auprès de l'administration parisienne en vue de récupérer tout ou partie de cette ancienneté.

## **PETITE ANNONCE :**

Vends grand studio tout équipé 31 M2, 95 000€  
Résidence Le Roymont, 39400 Les Rousses (Haut-Jura)

- Cuisine équipée
- Salle de bain et WC séparés
- Débarras et balcon
- Garage intérieur et grande cave
- Proche centre-ville et commerces
- A 5 mn des pistes de ski

**CONTACT : 06-72-25-64-31**



# VOS COTISATIONS APRÈS DÉDUCTION FISCALE

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation (ce que vous payez au Snadem) selon votre échelon et votre quotité de temps de service (ATTENTION : nouvelles quotités de TP). **Les chiffres en petits caractères** inscrits en regard **indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66%** à laquelle vous donne droit votre adhésion. Chaque année, notre trésorier vous adresse, en temps utile, le document de déduction fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

	Tarif 20h plein temps		10h30 (52,50%)		13h45 (68,75%)		16h (80%)		19h (95%)	
<b>Stagiaire</b>	<b>60</b>	20,40	<b>32</b>	10,88	<b>41</b>	13,94	<b>48</b>	16,32	<b>57</b>	19,38
<b>4</b>	<b>73</b>	24,82	<b>38</b>	12,92	<b>50</b>	17,00	<b>58</b>	19,72	<b>69</b>	23,46
<b>5</b>	<b>81</b>	27,54	<b>43</b>	14,62	<b>51</b>	17,34	<b>65</b>	22,10	<b>77</b>	26,18
<b>6</b>	<b>85</b>	28,90	<b>45</b>	15,30	<b>58</b>	19,72	<b>68</b>	23,12	<b>81</b>	27,54
<b>7</b>	<b>90</b>	30,60	<b>47</b>	15,98	<b>62</b>	21,08	<b>72</b>	24,48	<b>86</b>	29,24
<b>8</b>	<b>96</b>	32,64	<b>50</b>	17,00	<b>66</b>	22,44	<b>77</b>	26,18	<b>91</b>	30,94
<b>9</b>	<b>100</b>	34,00	<b>53</b>	18,02	<b>69</b>	23,46	<b>80</b>	27,20	<b>95</b>	32,30
<b>10</b>	<b>110</b>	37,40	<b>58</b>	19,72	<b>76</b>	25,84	<b>88</b>	29,92	<b>105</b>	35,70
<b>11</b>	<b>120</b>	40,80	<b>63</b>	21,42	<b>83</b>	28,22	<b>96</b>	32,64	<b>114</b>	38,76
<b>HC 5</b>	<b>126</b>	42,84	<b>66</b>	22,44	<b>87</b>	29,58	<b>101</b>	34,34	<b>120</b>	40,80
<b>HC 6</b>	<b>135</b>	45,90	<b>71</b>	24,14	<b>93</b>	31,62	<b>108</b>	36,72	<b>128</b>	43,52
<b>HC 7</b>	<b>140</b>	47,60	<b>74</b>	25,16	<b>96</b>	32,64	<b>112</b>	38,08	<b>133</b>	45,22

Les sommes en gras sont arrondies à l'euro inférieur ou supérieur afin d'éviter la multiplication des centimes



## BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2017-2018

(ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
<b>Stagiaire</b>	<b>60 euros</b>
<b>4</b>	<b>73 euros</b>
<b>5</b>	<b>81 euros</b>
<b>6</b>	<b>85 euros</b>
<b>7</b>	<b>90 euros</b>
<b>8</b>	<b>96 euros</b>
<b>9</b>	<b>100 euros</b>
<b>10</b>	<b>110 euros</b>
<b>11</b>	<b>120 euros</b>
<b>HC 5</b>	<b>126 euros</b>
<b>HC 6</b>	<b>135 euros</b>
<b>HC 7</b>	<b>140 euros</b>

nom : .....

prénom : ..... n° SOI : .....

né(e) le : ..... AP  EM  EPS  échelon

adresse : .....

tél. dom. : ..... tél. mobile : .....

email : .....

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

### TAUX PARTICULIERS

- \* Temps partiel : selon % du poste
- \* Couple : 1 + ½ cotisation
- \* Disponibilité ou détachement : **45 euros**
- \* Retraité : **53 euros**

**CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS**

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s) .....

**N : F : C : NC : B : € :**



